



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'accompagnement de l'appel à projet NZC des 30 villes pilotes

Pierre PACAUD, Mobilité et Ville Durable, MESRI (pierre.pacaud@recherche.gouv.fr)

Carole POURCHEZ, Territoires, sciences et société, MTE (carole.pourchez@developpement-durable.gouv.fr)

Représentant FR pour la Mission « Ville »

Avertissement : le texte de l'appel à projets officiel sera disponible sur le site web de NetZeroCities, **rubrique « Call For Pilot Cities »** le **5 septembre 2022**.

Les informations présentées tout au long de ce document sont ainsi données sous réserve de modifications.

Site web de NetZeroCities : <https://netzerocities.eu/>

Les opportunités offertes par la plateforme NetZeroCities



NET
ZERO
CITIES

Elles sont multiples et ouvertes aux lauréats de l'AMI des 100 villes mais plus largement à tous ceux intéressés par la démarche

Pour mémoire, l'essentiel sur NetZeroCities

- Une plateforme de la Mission Villes organisant l'accessibilité à toutes les villes d'outils, de ressources, et d'expertises, et favorisant le partage entre pairs
- Pour les lauréats de l'AMI des 100 villes, ils s'occuperont des **Contrats de ville pour la neutralité climatique (CCC)**
- Un appel à projet «**Pilotes à grande échelle**» concernant 30 villes qui recevront un financement substantiel (0,5 à 1,5 M€) pour des projets axés sur l'innovation et la neutralité climatique en alignement avec la Mission Ville
- Un Programme de jumelage prévu pour embarquer et soutenir plus de villes
- Des City Guides pour aider les villes tout au long du processus

Leurs services divers et variés seront **pleinement opérationnels en septembre 2022**

Des modèles en cours de construction

- Les climate city contracts représentent des modèles exploratoires qui feront des liens entre niveaux européen, national, régional et local.
- Les plans d'actions suivront le schéma de la structure d'un arbre en partant d'un tronc commun pour arriver à des actions fines et spécifiques à une branche.
- Les principes des jumelages est encore en discussion mais il est prévu que le City Learning Programme reliera chaque ville pilote à deux ou trois villes jumelles de différents États membres de l'UE.

L'appel à projet des villes pilotes

Objectif : **explorer et tester des trajectoires** pour accélérer le changement vers une neutralité climatique en 2030, réaliser des avancées décisives pour **surmonter les obstacles**, et permettre un **déployer une gamme de solutions adaptées au contexte local** apprentissage accéléré à la fois localement et dans toute l'Europe.

Echelle : jusqu'à 30 villes recevront des subventions pour des activités centrées sur l'innovation (0,5-1,5 M€) et le soutien de proximité d'un Conseiller (Climate-Neutral Cities Advisor) pour les aider tout au long du processus.

Apprentissage : chaque Pilote développera ses propres activités et participera au City Learning Programme.

Les directives provisoires de l'appel à projet des villes pilotes:

Un engagement à mettre en œuvre un projet **sur deux ans** au sein et/ou à travers plusieurs systèmes urbains/domaines d'émissions qui testent les voies de la décarbonisation.

Des subventions pour soutenir **la mise en œuvre de leur expérience** en mettant l'accent sur la collaboration, la réflexion et l'apprentissage,

L'identification des obstacles au changement et les possibilités d'interventions à plusieurs niveaux et à plusieurs leviers pour les surmonter.

Les critères d'éligibilité:

Cet appel est ouvert aux villes basées dans les **États membres de l'UE** ou dans les **pays associés à Horizon 2020 d'au moins 50 000 habitants**. Toute ville peut poser sa candidature, qu'elle ait été sélectionnée ou non comme l'une des 100 villes de la mission.

Les personnes ou catégories de personnes pouvant bénéficier d'un soutien financier sont :

les autorités locales ou les administrations municipales ; d'autres partenaires locaux, tels que les institutions de recherche/universités, les PME, les ONG/associations, les groupes de citoyens ou d'autres parties prenantes impliquées par les autorités locales dans la mise en œuvre de leurs ambitions climatiques.

Les conditions d'éligibilité : chaque proposition doit être dirigée par l'autorité locale avec au moins la présence au moins de deux entités juridiques (dont l'une doit être l'autorité locale).

La possibilité de groupements de villes :

Un groupe de villes (**nationales ou transnationales**) est autorisé à présenter une candidature commune, mais **l'une des villes devra être désignée comme chef de file du consortium** pour toutes les questions administratives et liées au processus.

Dans le cas d'un groupe de villes présentant une candidature commune, le **montant de la subvention demandée doit respecter les montants d'attribution** indiqués.

La logique d'une candidature conjointe **devra être expliquée** dans la section d'introduction du formulaire de candidature, et abordée dans les sections ultérieures pertinentes du formulaire, notamment la section sur l'impact.

Les composantes du programme

Soutenir des activités de pilotage à **grande échelle** pour :

- exploiter, déployer et mettre à l'échelle des **solutions systémiques** de R&I,
- combiner des innovations sociales, culturelles, technologiques, fondées sur la nature,
- innover sur les approches réglementaires et financières,
- construire de nouveaux modèles commerciaux et de gouvernance pour soutenir la transition climatique.

Le consortium NZC s'efforcera de financer **des villes pilotes de tailles différentes qui reflètent différents points de départ pour les villes**, de manière à refléter la diversité des contextes à travers l'UE et à maximiser l'apprentissage, la reproduction et le potentiel de mise à l'échelle à travers l'UE.

La sélection des villes pilotes visera tous les systèmes urbains:

la mobilité, les systèmes énergétiques et l'environnement bâti, les flux de matériaux et de ressources, la santé et le bien-être, les espaces naturels, les systèmes culturels, sociaux, financiers et institutionnels, ainsi que les espaces publics accessibles.

Une ville pilote peut cibler **tous ces systèmes urbains, ou une combinaison de ceux-ci**, en fonction de son contexte et de l'échelle des activités pilotes proposées.

Les villes doivent s'attaquer aux sources d'émissions à l'échelle sectorielle (par exemple, la mobilité, l'industrie, les bâtiments, etc.), **en les considérant comme des "modules de transition" à "assembler" dans une stratégie globale de neutralité climatique à l'échelle de la ville.**

Les arguments attendus dans le cadre des candidatures

Pour la ville pilote, **le même schéma que pour la candidature des 100 villes** :

- leur mandat pour agir (soutien et/ou adhésion directe et contribution des décideurs, des politiciens, des services municipaux/gouvernementaux, des agences, etc.),
- les capacités existantes et les lacunes en matière de capacités au sein de l'administration municipale,
- les partenaires de collaboration existants et prévus (informels et formels)
- les coalitions de parties prenantes et d'acteurs concernés.

ET

comment ils entendent **s'appuyer sur la recherche et l'innovation passées ou existantes** en matière de climat dans les villes, les politiques régionales/nationales connexes, les plateformes de connaissances et les enseignements tirés à ce jour.

Les actions qui peuvent être financées

Objectifs et axes de travail

Les actions qui peuvent être financées

Le déploiement d'une technologie, d'un produit, d'un processus, d'un service, d'une solution, d'une politique ou d'un modèle de gouvernance innovants (nouveaux ou améliorés) au niveau de la ville, explorés de manière intersectorielle et systémique.

Des initiatives innovantes systémiques, fondées sur la science, qui renforcent **l'utilisation de la recherche scientifique par les villes et garantissent la traduction des résultats de la recherche en actions politiques**, dans l'ensemble des secteurs et des domaines urbains.

Activités visant à établir **de nouvelles connaissances et compétences** des autorités municipales et des acteurs locaux associés par le biais de formations, d'ateliers et d'autres formes d'apprentissage.

Activités visant à construire **des communautés plus collaboratives**, à faire progresser les nouveaux modèles de gouvernance impliquant les citoyens (y compris les groupes vulnérables/marginalisés).

Les résultats attendus :

- **Tester et mettre en œuvre** jusqu'à 30 solutions ou groupes de solutions innovantes au niveau de la ville ou du district pendant la durée du programme des villes pilotes,
 - **Tirer des leçons explicites et opérationnelles** de ces démarches d'innovations, (connaissances des capacités et des moyens à développer au niveau de la ville);
 - **Identifier un ensemble clair de solutions innovantes**, qui pourraient inclure un nouveau modèle d'entreprise, une innovation en matière de gouvernance, un modèle de financement, ainsi qu'une stratégie de reproduction ou de mise à l'échelle au niveau européen.
 - **Il ne s'agit pas seulement du nombre de réductions d'émissions réalisées MAIS aussi des conditions du système propice** et des effets des intersystèmes.
-

Les aides proposées

Les villes ou les partenariats dirigés par des villes sélectionnés pour être une ville pilote NZC recevront :

- un **financement pilote** sous forme de subventions (conformément aux règles de la convention de subvention H2020 pour le soutien financier à des tiers spécifiées à l'article 6.1 et à l'article 15);
- une **assistance pratique des City Guides** pour faire avancer leur travail;
- un **soutien des services de la plateforme** de mission fournis par les membres du consortium NZC;
- **une expertise externe**, par le biais d'un dispositif de soutien aux experts des villes NZC, **pour répondre à des défis spécifiques.**

Si des ressources supplémentaires sont nécessaires, la plateforme NZC aidera à trouver des fonds et des financements pour la mise en œuvre complète et les efforts ultérieurs de reproduction et de mise à l'échelle.

Les différents types de subvention reflètent la diversité des villes et l'étendue proposée des activités éligibles.

Le montant attribué sera déterminé par la demande de subvention spécifiée par le candidat et le budget/les coûts estimés correspondant aux activités proposées.

Le ratio d'attribution prévu est le suivant :

12 subventions de 1,5 million d'euros,

10 subventions de 1,0 million d'euros,

8 subventions de 0,5 million d'euros

Les paiements aux villes pilotes seront effectués par tranches afin de permettre le suivi des progrès, avec une première tranche prévue de 40 % comme prépaiement, 50 % après la première étape de rapport et 10 % de paiement d'équilibre final après le rapport final.

Le dispositif pour l'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être soumises via la plate-forme NZC en anglais. Des documents annexés ou justificatifs peuvent être envoyés en français mais accompagnés d'un résumé en anglais

Le système sera ouvert aux candidatures à partir de 12h00 CEST, le 5 septembre 2022.

Les villes doivent enregistrer leur organisation et leur(s) compte(s) individuel(s) dans le système de gestion des subventions via le portail des missions. **Le processus d'enregistrement peut prendre 48 heures pour être approuvé.** Veuillez vous assurer que vous vous êtes inscrit plus de 5 jours **avant la date limite du 4 novembre**, et évidemment le plus tôt sera le mieux.

Aucune candidature en dehors du système ne sera acceptée **et le système sera verrouillé après la date limite.**

Les critères d'évaluation techniques sont fournis

Chaque critère est noté, sur une échelle de 0 à 5, **par au moins deux experts externes indépendants**. Le score de toutes les catégories est totalisé pour produire une liste de propositions classées. La note maximale disponible est de 115 points.

La grande majorité d'entre eux sont similaires aux critères de l'AMI des 100 villes. Pour exemples, nous pouvons citer de manière non exhaustive : « comprendre le problème" et "S'orienter vers des solutions » avec une approche « transversale», soutien politique élevé et approbation de la part de la ville des activités pilotes, identification de leviers de changement multiples et connectés, implication des citoyens là où cela est possible, mise en œuvre des valeurs de diversité, d'inclusion, de genre, d'accessibilité et de transition juste, etc.

Des aspects plus spécifiques: pour exemple, lorsqu'un projet pilote ne peut être entièrement mis en œuvre avec la subvention accordée, un plan cohérent est démontré pour identifier et obtenir des ressources supplémentaires (par la ville ou les cofinanceurs) afin de mettre en œuvre le projet pilote dans les 24 mois.

Les critères d'évaluation stratégiques

La sélection stratégique tient compte dans l'ordre, de :

- La diversité géographique et la diversité de la taille des villes
- La dimension européenne (mise en œuvre des politiques et directives de l'UE comme le Pacte climatique, le New European Bauhaus et la mission "villes climatiquement neutres" d'Horizon Europe)
- La diversité des domaines d'émissions/obstacles et des leviers de changement à tester.
- Du score dans l'évaluation de la qualité.

En cas de score égal dans l'évaluation de la qualité, les paramètres suivants seront décisifs :

Prise en compte des meilleurs résultats dans les critères d'**impact** groupés ; puis des meilleures notes sur les **considérations transversales**, y compris la dimension de genre.

Les séances à venir de NZC

Lundi 5 septembre (Pilot Cities - Refresher on the Ambition and Approach & Technical Information):

<https://us06web.zoom.us/j/86392360970?pwd=MHh1OTV4Y01VbWVpmbzlvK01sZz09>

- Mercredi 7 septembre (Pilot Cities - Refresher on Eligibility and Assessment Criteria):

<https://us06web.zoom.us/j/83942373904?pwd=bDluWW52Y3d1c1FjRE1VUHliV1BGUT09>

- Jeudi 8 septembre (INTERNAL HOLD - Pilot City Monitoring, Evaluation and Learning Info Session):

<https://us06web.zoom.us/j/89617243479?pwd=VTNOK0INejiFd2tjTjB3cE5LbTRRQT09>

Merci de votre attention !

MESRI : pierre.pacaud@recherche.gouv.fr

MTE : carole.pourchez@developpement-durable.gouv.fr